

SPÉCIALITÉ BÉBÉS NAGEURS : Je soussigné(e) autorise mon enfant
à pratiquer l'activité bébé nageur. Je m'engage à fournir la copie du carnet de vaccinations avant le début des cours.
Compte tenu de la fermeture annuelle du Centre Nautique, le tarif est appliqué pour 21 séances de bébés nageurs.

CONDITIONS D'ADHÉSION ET D'INSCRIPTION :

ADHÉSION : La MJC de Nuits-Saint-Georges est une association de Loi 1901. L'adhésion est obligatoire pour pratiquer toute activité. Elle est valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. L'adhésion est nominative et non remboursable. Elle vous donne le droit de voter à l'AG pour les personnes de plus de 16 ans. (Elle couvre les accidents au sein des locaux gérés par la MJC.)

Carte d'adhérent : Adulte : **12€** ; Retraité : **10€** ; -16 ans : **8€** ; carte famille : **25€ (à partir de 3 personnes au même domicile).**

INSCRIPTION : L'inscription est validée au dépôt de la fiche d'inscription accompagnée du **règlement total des activités, adhésion comprise** (encaissement possible en 3 fois : septembre, janvier, avril). Toutes les activités peuvent être réglées par Chèques Vacances ou coupon Sport, aides aux loisirs CAF, chèques, espèces, CB ...

Si vous habitez NUIITS-ST-GEORGES et que vous avez moins de 26 ans, vous pouvez bénéficier d'une réduction sous condition de ressources pour une activité (renseignements auprès de la Mairie).

A partir de 3 activités pour une même famille, une remise de 5% du montant des activités est déduite. La cotisation des activités est calculée sur la base de 33 séances. **LES 5% SONT NON APPLICABLES AUX STAGES.**

Le contenu et le déroulement des cours sont laissés à la libre appréciation de l'animateur et ne peuvent être contestés.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT : Après inscription, aucun remboursement ne sera accordé, excepté en cas de maladie empêchant de pratiquer l'activité ou pour mutation professionnelle (sur justificatif). **ATTENTION : Pour être effectives, les dispenses doivent être transmises dans le mois qui suit et doivent être accompagnées d'un RIB. Nous ne remboursons pas en dessous de 4 séances manquées.** Les remboursements ne concernent pas :

- Les adhésions.
- Les cours individuels de musique.
- En cas d'absence ponctuelle, à la séance.
- Remboursement CE : les attestations d'activités et les factures pour un Comité d'Entreprise seront délivrées à partir de début octobre.

ANNULATION DES COURS : Si le nombre de personnes inscrites à une activité n'est pas suffisant, nous nous réservons le droit de l'annuler. Remboursement au prorata du nombre de cours restants, dans un délai maximum de deux mois.

En cas d'absence de votre animateur, les récupérations de cours peuvent être programmées lors des premières semaines de vacances scolaires. En cas d'impossibilité de votre part, aucun report de cours, ni remboursement n'est possible.

COURS : Selon les places disponibles, un cours d'essai est possible dans une seule activité uniquement. Pour tout essai, la carte d'adhésion est obligatoire et pour les cours de musique, il est obligatoire de payer le prix d'un cours individuel de musique (17€).

Merci de passer à l'accueil prendre votre adhésion afin que nous puissions informer l'animateur de votre présence.

DROIT A L'IMAGE : En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser, pour notre communication les photos en plan large, sur lesquelles apparaît votre image au sein de la MJC.

Les informations concernant vos activités seront envoyées par mail ou SMS. Vos données personnelles ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Merci de mettre les numéros de téléphone par ordre de priorité.

Passée l'heure de fin du cours, la MJC n'est plus responsable de l'enfant autorisé ou non à partir seul de ses activités et se dégage de toute responsabilité. Si vous n'autorisez pas l'enfant à sortir seul, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de le récupérer dans la salle, à l'heure exacte de la fin du cours. En cas de retard exceptionnel de votre part, il est nécessaire de prévenir l'animateur ou l'accueil et de penser à donner les consignes nécessaires à votre enfant (rester auprès de l'animateur, demander à téléphoner...)

En tant que responsable légal de votre enfant adhérent, vous vous engagez à accompagner votre enfant et à venir le chercher dans son cours, sauf décharge signée concernant les enfants entre 8 et 16 ans.

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé" Je m'engage à accompagner et venir chercher l'enfant sauf décharge cochée précédemment.

J'accepte les conditions de la fiche d'inscription.

J'accepte la diffusion de l'image en plan large des inscrits.